



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1224

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux 2022-2024

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/1224 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON, LA METROPOLE DE LYON ET L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ARTISTIQUES INTERNATIONAUX 2022-2024 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est engagée, depuis plus de 20 ans, dans un partenariat avec l'Institut français, opérateur de l'action culturelle extérieur de la France, outil d'influence et de coopération en matière de promotion de la culture française dans le monde. Etablissement public, il est placé sous la tutelle conjointe du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et du Ministère de la Culture.

L'Institut français développe des relations privilégiées avec les collectivités territoriales en s'engageant à leurs côtés sur la base de conventions de partenariat permettant d'accompagner les stratégies culturelles et artistiques internationales des collectivités territoriales.

Le partenariat entre la Ville de Lyon et l'Institut français s'inscrit dans la continuité de celui initié depuis 1998 avec l'Association Française d'Action Artistique devenue CulturesFrance puis Institut français. La Métropole de Lyon a rejoint le partenariat en 2018.

Compte-tenu de la complémentarité et de la convergence de leurs objectifs, la Ville de Lyon d'une part, la Métropole de Lyon d'autre part et l'Institut français décident de coordonner leurs partenariats respectifs afin de favoriser les stratégies internationales des trois partenaires dans le domaine culturel et artistique, avec une recherche de cohérence d'action à l'échelle du territoire lyonnais et grandlyonnais.

Cette convention s'inscrit en cohérence avec l'une des principales orientations de politique publique culturelle de la Ville de Lyon qui est de faire de Lyon une ville d'échange et de coopération au bénéfice des étudiants, artistes, techniciens du spectacle mais aussi des publics.

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon partagent une ambition internationale commune. Plus grand territoire écologiste de France, Lyon et la Métropole ambitionnent de faire résonner au-delà des frontières nationales leur engagement dans la transition écologique et sociale. Les coopérations internationales culturelles soutiennent ces orientations politiques, en priorité sur le périmètre européen, tout en s'appuyant sur leurs propres « mondialités » et en mobilisant des citoyens répartis sur l'ensemble de leur territoire.

Ce partenariat a montré, au fil des années, une réelle capacité à mener des actions de qualité et d'envergure et à soutenir aussi bien des institutions culturelles lyonnaises que de jeunes compagnies porteuses de projets émergents. Les années précédentes, plus d'une quarantaine de projets étaient soutenus grâce à ce partenariat.

Une nouvelle convention est proposée pour une durée de trois ans de 2022 à 2024. Elle vise, au-delà du soutien financier à des projets culturels à combiner les expertises respectives des trois partenaires (connaissance des tissus culturels et artistiques locaux à faire découvrir au réseau culturel français, accompagnement d'échanges structurants, notamment dans des zones prioritaires pour la Ville et la Métropole de Lyon) mais également valorisation des programmes et actions de l'Institut français auprès des acteurs culturels du territoire.

Ce partenariat se structure pour les années 2022-2024 par la mise en place de deux dispositifs :

1. Une enveloppe stratégique dans laquelle seront mis en œuvre des projets décidés par l’Institut français, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon :
 - Des projets que la Ville et la Métropole de Lyon souhaitent développer dans des zones géographiques concernées par des relations privilégiées ;
 - Des thématiques prioritaires dans les champs culturels de la littérature et des pensées, des arts visuels et numériques mais aussi des valeurs telles que l’hospitalité, l’inclusion ou la transition écologique ;
 - Des programmes de l’Institut français (Saisons culturelles, Nuit des idées notamment) ;
 - Des initiatives concourant à la professionnalisation et la structuration du secteur culturel.

2. Un appel à projets pour les acteurs culturels, destinés à soutenir financièrement la coopération et la mobilité des artistes et porteurs de projets lyonnais et métropolitains. Les projets sont sélectionnés chaque année sur la base de deux critères principaux : des coopérations fondées sur la réciprocité des échanges et des propositions portées par des acteurs culturels lyonnais pour la Ville de Lyon et grandlyonnais pour la Métropole.

Chaque année les projets seront sélectionnés conjointement par la Ville de Lyon et l’Institut français et financés à parité par les deux parties. De son côté la Métropole de Lyon sélectionnera en accord avec l’Institut français des projets de rayonnement métropolitain.

La bonne réalisation de ce partenariat est garantie par une participation financière égale de chacun des cosignataires de la présente convention.

Pour ce qui concerne les projets soutenus par la Ville de Lyon et l’Institut français :

La Ville de Lyon participera à hauteur de 95 000 €(quatre-vingt-quinze mille euros), répartis comme suit :

- Culture : 75 000 €(soixante-quinze mille euros) ;
- Relations internationales : 20 000 €(vingt mille euros)

L’Institut français participera pour un montant de 95 000 €(quatre-vingt-quinze mille euros)

Soit un montant total alloué à ce fonds de 190 000 €(cent quatre-vingt-dix mille euros).

Pour ce qui concerne les projets soutenus par la Métropole de Lyon et l’Institut français :

Pour information, selon le principe de financement paritaire, la Métropole de Lyon a décidé, pour 2022, une participation à hauteur de 35 000 € répartis comme suit :

- Culture : 25 000 €(vingt-cinq mille euros)
- Relations internationales : 10 000 €(dix mille euros)

L’Institut français participera pour un montant de 35 000 €(trente-cinq mille euros).

Soit un montant total alloué à ce fonds de 70 000 €(soixante-dix mille euros).

Pour les années 2023 et 2024, les participations financières des partenaires pourraient être de montants équivalents à ceux de 2022, sous réserve du vote des budgets annuels.

La Ville de Lyon versera annuellement à l’Institut français sa participation, l’Institut français prenant en charge directement les dépenses relatives aux projets retenus chaque année. La Métropole procèdera de même.

Vu ladite convention,

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent et la mettre en œuvre
- 3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 :
 - programme SOUTIENAC, Opération CULTFRAN, ligne de crédit 95348, nature 6288, fonction 023, chapitre 011.
 - programme LOCAUXRI, Opération ACTEURS, ligne de crédit 56164, nature 65748, fonction 048, chapitre 65, Opération nature ON3.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET